



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 698 PORTANT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE
--

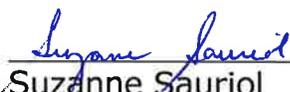
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021, le règlement numéro 698 portant sur l'utilisation de l'eau potable.

Le but de ce règlement est de se conformer aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 8 décembre 2021.



Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 8 décembre 2021, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8 décembre 2021.



Suzanne Sauriol,
Directrice générale et secrétaire-trésorière